

## « Bébés cobayes » : les trois chirurgiens pédiatriques acquittés en appel - 12/02/2014 11:54:19

### BRUXELLES -

Les trois chirurgiens de l'Huderf, suspectés d'avoir opéré abusivement de jeunes patients entre 1998 et 2001, ont été acquittés.



La cour d'appel de Bruxelles a acquitté, mercredi, **les trois chirurgiens pédiatriques de l'Hôpital universitaire des enfants Reine Fabiola** (Huderf) qui étaient prévenus de coups et blessures volontaires sur mineurs, suspectés d'avoir opéré abusivement de jeunes patients entre 1998 et 2001.

### Dans un but thérapeutique

La cour a considéré que les médecins n'avaient agi que dans un but thérapeutique. La cour d'appel de Bruxelles a acquitté mercredi l'ancien chef de chirurgie de l'Huderf, aujourd'hui pensionné, Marc-Henri D., ainsi que les docteurs Chantal L. et Martine D., des chefs de coups et blessures volontaires sur mineurs et de faux.

La cour a repris les cas de chacun des patients qui s'étaient constitué partie civile contre les trois chirurgiens et a conclu que ces derniers avaient agi dans un but thérapeutique uniquement.

### Les médecins se disent soulagés

"Je ressens avant tout un grand soulagement", a confié le Docteur Marc-Henri D., l'ancien chef de chirurgie de l'Huderf, aujourd'hui pensionné, après avoir entendu la cour prononcer son acquittement. "Mais je suis aussi et surtout très content que la cour se soit intéressée aux enfants et à leur santé. Elle a retenu que notre but avait été de les soigner, de leur venir en aide. Je suis très reconnaissant envers la cour", a-t-il ajouté.

### Opéré inutilement ?

Il était reproché aux prévenus d'avoir opéré inutilement certains enfants pour malrotation, un défaut dans le développement des intestins. Car, dans les premières semaines de sa vie, l'embryon voit grandir son tube digestif à l'extérieur de son corps.

Et il faut une rotation naturelle pour la réintégration à l'intérieur de l'abdomen. Sinon, il y a «malrotation» et l'existence du fœtus ou, plus tard, de l'enfant est en danger. Le recours à une intervention chirurgicale est une option mais elle n'est pas la seule.

C'est en 2003 que des parents d'enfants ont déposé les premières plaintes pour des opérations qu'ils jugent inutiles. Ensuite un radiologue de l'Huderf avait communiqué un rapport selon lequel, entre 1998 et 2001, 229 enfants avaient été opérés pour ce problème dans cet hôpital, soit quatre à huit fois plus qu'ailleurs.

### **L'incompréhension du côté des familles**

Du côté des parties civiles, c'est l'incompréhension qui domine. "C'est un peu difficile pour mes clients de comprendre l'arrêt rendu puisque des collègues de médecins désignés pendant l'enquête avaient estimé que pour certains cas, l'opération avait été inutile. La cour a considéré que les questions qu'on s'était posé étaient légitimes, certes, mais qu'on ne pouvait pas imaginer que les opérations avaient été réalisées dans un autre but que celui de soigner. La cour dit qu'il n'y a pas la preuve du contraire", a pour sa part commenté l'avocat de la partie civile, Me André Risopoulos, qui représentait environ cinq familles de patients.

### **Condamnés en première instance**

En première instance, en décembre 2011, les trois médecins avaient été condamnés à des peines de 6 à 10 mois de prison avec sursis. Ils avaient été acquittés partiellement, au bénéfice du doute, pour certains cas.

"La cour a clairement dit qu'il n'y avait aucune preuve que les médecins avaient agi dans un autre but que thérapeutique. Cet arrêt est très important parce qu'il restaure la confiance des patients envers l'hôpital. En première instance, c'était tout de même la première fois qu'un juge affirmait que des médecins opéraient sans raison. Ici, la cour a compris qu'il ne pouvait pas y avoir d'autre but que thérapeutique", a commenté également Me Michèle Hirsch, l'avocate du docteur Marc-Henri D.

(Belga)